

Voies et modalités d'accès à la formation ARM

	CANDIDAT	SELECTION	FORMATION
Formation cursus complet <i>Initiale ou Formation Continue</i>	-Bacheliers ou équivalent -Personnes justifiant de 3 années d'expérience professionnelle temps plein	Dossier et entretien	46 semaines
Formation initiale « Passerelle »	-Auxiliaires médicaux -Auxiliaires médico-sociaux -AMA -Adjoints des cadres -PARM	Dossier et entretien	En fonction des dispenses acquises
VAE	Expérience d'au moins un an dans une activité de traitement d'appels d'urgence	<u>1er temps</u> : Demande de recevabilité (Livret 1) <u>2ème temps</u> : Présentation des acquis (Livret 2 et entretien)	Selon décision Jury de la VAE



Assistant de Régulation Médicale - ARM -

NOUVEAU DIPLÔME

Qu'est ce qu'un ARM ?

L'Assistant de Régulation Médicale est le maillon initial de la chaîne de secours. Il **accueille, localise et oriente les appels téléphoniques** dans un **contexte d'urgence et de détresse** au quotidien et en situation exceptionnelle.

Il contribue au traitement optimal des appels et priorise l'orientation vers le médecin régulateur du SAMU Centre 15 dans le cadre d'un **travail en binôme** en fonction du degré d'urgence évalué.

Il participe à la **gestion des flux et des moyens définis** par le médecin régulateur, en **assurant la traçabilité** jusqu'à la fin de la prise en charge du patient.

Vous souhaitez devenir Assistant de Régulation Médicale

Nous pouvons vous accueillir sur le CFARM de Vannes

Le CFARM de Vannes possède un agrément pour 20 places en Formation Initiale et peut accueillir des étudiants en Formation Continue et VAE

Institut de Formation des Professionnels de Santé
Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale
Campus de Tohannic
11 rue André Lwoff
56000 Vannes



Tel : 02 97 46 84 00
Fax : 02 97 46 84 04
Mel : cfarm@ifsi-vannes.fr
www.ifsi-vannes.fr



Quelles sont ses missions ?

Les missions de l'ARM sont régis par décret. Les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions sont organisées en 4 blocs :

1. Réception et traitement des appels adressés au SAMU-Centre 15.
2. Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale
3. Activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service
4. Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours

Où peut-il exercer ?

Les personnes diplômées « assistant de régulation médicale » exercent leurs missions dans la fonction publique hospitalière au sein des SAMU-Centre 15. Leur diplôme leur permet d'accéder à un emploi dans le corps des assistants médico-administratif, branche assistant de régulation médicale.

La formation peut également apporter des compétences pour exercer au sein de toute structure pouvant recevoir des appels d'urgence et nécessitant des compétences de régulation et d'organisation de moyens de secours.

Quelle formation doit-il suivre ?

Il existe une seule et unique formation pour obtenir le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale. Elle doit être suivie en centre agréé par le Ministère. Seuls 10 centres possèdent cet agrément sur le territoire français.

Quelques chiffres...

10 mois de formation

9 modules

21 semaines de stage

Quels contenus de formation ?

La formation dure 46 semaines dont :

21 semaines de formation théorique

Bloc de compétence 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU-C15

Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM

Module 1.b : Situation d'urgence

Module 1.c : Communication et la gestion des réactions comportementales

Bloc de compétence 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels

Module 2.a : Parcours patient et ressources associées

Module 2.b : Moyens opérationnels liés au traitement de la demande

Bloc de compétence 3 : Traitement des informations, qualité et sécurité

Module 3.a : Traitement des informations et informatique

Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

Bloc de compétence 4 : Situation sanitaire exceptionnelle

Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle

Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

21 semaines de stage pratique

5 semaines de stage de découverte (SAMU-C15, Service de soins, Ambulance privée, centre d'appels...)

16 semaines de stage métier en SAMU-Centre 15

Quelles sont les conditions d'accès ?

Le diplôme d'Assistant de régulation est obtenu par les voies suivantes :

- La formation initiale dont la formation par apprentissage
- La formation professionnelle continue
- La Validation des Acquis de l'Expérience

La formation est ouverte :

- Aux candidats âgés de 18 ans et plus
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence
- Aux personnes justifiant de trois années d'expérience professionnelle à temps plein

Le tableau en dernière page reprend les différentes voies et modalités d'accès...

Qualités requise...

Organisation
Capacité d'écoute
Capacité de communication
Sens du travail en équipe
Rigueur
Capacité d'analyse
Esprit d'initiative
Maîtrise de soi
Réactivité